

ARTICLE 47 OCTIES

Mme la présidente. - Amendement n°II-447 rectifié *ter*, présenté par Mme Loisiert, MM. Luche, Bonnacarrère et Détraigne, Mme Doineau, MM. Laurey, Mandelli, Mouiller, Joyandet, Longeot et Laufoaulu, Mme Primas, M. Chaize, Mme Procaccia, MM. Lemoyne, Kern et Roche, Mme Deromedi, MM. Bockel, G. Bailly et Mayet, Mme Hummel, MM. Capo-Canellas, Vogel et Revet, Mme Mélot, MM. Houel, Houpert et Canevet, Mme Billon et MM. Charon et Béchu.

Alinéa 2

Après les mots :

gendarmerie nationale

insérer les mots :

, les officiers de douane judiciaire du service national de douane judiciaire et les officiers fiscaux judiciaires de l'office central de lutte contre la corruption et les infractions financières et fiscales,

[M. Vincent Capo-Canellas](#). - Nous étendons l'accès direct au fichier national des comptes bancaires (Ficoba) aux officiers de douane judiciaire du service national de douane judiciaire et aux officiers fiscaux judiciaires de l'Office central de lutte contre la corruption et les infractions financières et fiscales (OCLCIFI).

Mme la présidente. - Amendement n°II-535, présenté par le Gouvernement.

Alinéa 2

Après les mots :

gendarmerie nationale

insérer les mots :

, ainsi que les agents des douanes et les agents des services fiscaux habilités à effectuer des enquêtes judiciaires en application, respectivement, des articles 28-1 et 28-2 du code de procédure pénale,

M. Christian Eckert, *secrétaire d'État*. - L'objet est le même, le dispositif est strictement encadré : les agents devront être individuellement désignés et dûment habilités. Retrait de l'amendement précédent au profit de celui-ci ?

[M. Albéric de Montgolfier](#), *rapporteur général*. - Dès lors que le droit d'accès est strictement encadré, avis favorable.

L'amendement n°II-447 rectifié ter est retiré.

L'amendement n°II-535 est adopté.

Mme la présidente. - Amendement n°II-388, présenté par M. de Montgolfier, au nom de la commission des finances.

Alinéa 2

1° Remplacer les mots :

au fichier

par les mots :

aux fichiers

2° Remplacer la référence :

à l'article 1649 A

par les références :

aux articles 1649 A et 1649 ter

M. Albéric de Montgolfier, *rapporteur général*. - Cet amendement étend l'accès des officiers de police judiciaire au fichier des contrats de capitalisation et d'assurance-vie (Ficovie), ce qui peut être utile dans la lutte contre le terrorisme.

M. Christian Eckert, *secrétaire d'État*. - La mise en place de ce fichier a suscité beaucoup de réticences de la part des assureurs et des banques. Il ne sera fonctionnel qu'au premier semestre 2016, et encore a-t-il fallu que je me fâche un peu... Sa consultation par des tiers ne sera pas immédiatement possible.

Ayant été à l'origine d'une proposition de loi sur les comptes bancaires inactifs et les contrats d'assurance-vie en déshérence, je suis cependant sensible à la question. Sagesse.

L'amendement n°II-388 est adopté.

L'article 47 octies, modifié, est adopté